Paris , le 24 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Sans embargo

Le Sénateur Alain Houpert dépose une résolution pour renforcer le contrôle parlementaire sur les engagements militaires et financiers en Ukraine

Alors que les tensions géopolitiques mondiales et la défiance exprimée par les Français envers leurs institutions se font grandissantes, le Sénateur de la Côte-d'Or, Alain Houpert, a déposé, le 22 avril 2025, la proposition de résolution numéro 547 auprès du bureau du Sénat sur le fondement de l'article 34-1 de la Constitution.
Le 16 avril 2025, une résolution citoyenne visant à garantir le respect des articles 35 et 53 de la Constitution concernant les engagements militaires et financiers de la France en Ukraine a été notifiée par voie d'huissier aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat à l'initiative de 68 anciens militaires de tous rangs et grades, et civils. Cette œuvre démocratique collective est à ce jour signée par près de 20 000 citoyens qui souhaitent s'associer à cette démarche symbolique.
Fort d'un sondage commandé auprès de l'institut MIS Group les 17 et 18 avril 2025, réalisé sur un échantillon représentatif de 1 000 Français, le Sénateur Houpert a souhaité donner la parole aux citoyens pour éclairer cette démarche. Les résultats révèlent une profonde aspiration à une implication accrue du Parlement :

- 87 % s'opposent à la guerre en Ukraine et prônent une négociation rapide pour la paix,
- 70 % estiment que l'envoi d'armes et de troupes doit être soumis à un vote parlementaire,
- 74 % souhaitent que l'aide financière à l'Ukraine soit validée par le Parlement.

Par ailleurs, 59 % rejettent l'idée d'un partage de la dissuasion nucléaire française, proposition jugée contraire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
« *En tant que parlementaire, j'ai choisi d'écouter les citoyens* », déclare Alain Houpert. « « *La résolution que j'ai déposée s'inspire de cette résolution citoyenne symbolique que j'ai souhaité rendre juridiquement formelle pour répondre aux aspirations des français. Cette résolution appuyée par un sondage, que j'ai commandé, représentatif de la volonté des Français, répond à une exigence de transparence et de responsabilité dans les décisions qui engagent l'avenir de la Nation*. »

Alain HOUPERT

Sénateur de la Côte-d'Or

Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées

25, rue Amiral ROUSSIN 21000 DIJON | tél. 03.80.73.53.21 | courriel. a.houpert@senat.fr

Cette résolution, déposée conformément à l'article 34-1 de la Constitution formule les demandes suivantes :

*« **Constatant** que l'absence de débat et de vote contraignants sur ces questions pourrait affecter l'équilibre constitutionnel des pouvoirs et ignorer la volonté populaire,*

***Invite** le gouvernement à transmettre au Parlement, dans les meilleurs délais et avant la fin de la présente session parlementaire, les informations relatives à toute présence militaire française en Ukraine depuis 2022, conformément à l'article 35, alinéa 1er ;*

***Propose** l'organisation d'un débat suivi d'un vote sur la poursuite de toute intervention militaire en Ukraine, en application de l'article 35, alinéa 2 ;*

***Appelle** le gouvernement à soumettre les accords de sécurité franco-ukrainiens du 16 février 2024 et toute aide financière subséquente, y compris celle du 27 mars 2025, à une ratification parlementaire, comme le prévoit l'article 53 ;*

***Souhaite** que la présente résolution soit inscrite à l'ordre du jour dans un délai raisonnable, et avant la fin de la présente session parlementaire, afin de garantir le respect des principes constitutionnels et des engagements internationaux de la France;*

***Rappelle** à ses membres leur responsabilité dans la préservation de la séparation des pouvoirs et les invite à exercer pleinement leur mission de contrôle face à l'exécutif, en écho aux attentes exprimées par les citoyens dans les sondages précités, face à un usage de l'article 50-1 qui ne saurait se substituer aux procédures prévues par les articles 35 et 53 »*

« *Quand les décisions politiques ont un impact sur la vie des Français, il est responsable de demander leur avis* », souligne le Sénateur. « *Face aux préoccupations exprimées, j'ai souhaité porter vos volontés au Parlement. En tant que parlementaire, je m'engage à respecter le lien essentiel entre les Français et leurs élus* ».

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver la séparation des pouvoirs et de répondre à la crise de confiance révélée par le sondage, où 83 % des Français estiment que **leur volonté n'est pas correctement prise en compte** par le président et le gouvernement, et 57 % jugent que **la séparation des pouvoirs n'est pas respectée**.

« J'invite les Parlementaires à prendre connaissance des volontés des Français et les invite à examiner cette résolution dans les meilleurs délais, avant la fin de la session parlementaire, pour réaffirmer le rôle central du Parlement dans le contrôle des décisions engageant la Nation.

Contact presse : Cabinet du Sénateur Alain Houpert
Tél : 03.80.73.53.21
Email : a.houpert@senat.fr

À propos du Sénateur Alain Houpert : Né le 13 août 1957, Alain Houpert est sénateur de la Côte-d'Or depuis 2008, réélu en 2014 et 2020. Membre du groupe Les Républicains, il siège à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Engagé pour la défense des intérêts des Français, il porte leurs préoccupations au cœur des débats parlementaires.

Annexe I : Résolution numéro 547.
Annexe II : Rapport sur le sondage MISGroup du 17 et 18 avril 2025.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Article 34-1 de la Constitution

Visant à garantir le respect des articles 35 et 53 de la Constitution concernant l'engagement militaire et financier de la France en Ukraine, et soulignant l'importance du rôle des parlementaires dans la préservation de la séparation des pouvoirs

---

Exposé des motifs

Le 16 avril 2025, à l'initiative de 68 militaires de tous rangs et grades, une résolution citoyenne *« visant à garantir le respect des articles 35 et 53 de la Constitution concernant l'engagement militaire et financier de la France en Ukraine »* a été portée à la connaissance de madame Yaël Braun-Pivet, présidente de l'assemblée nationale et de monsieur Gérard Larcher, président du Sénat, par ministère d'huissier de justice.

La Constitution de la Vème République confie au Parlement un rôle fondamental dans le contrôle des engagements militaires et financiers de la Nation. L'article 35 prévoit que le Parlement soit informé dans les trois jours d'une intervention armée à l'étranger et autorise par un vote toute prolongation au-delà de quatre mois. L'article 53 exige la ratification parlementaire des traités engageant les finances publiques ou modifiant des dispositions législatives. Le rôle du Parlement est d'autant plus crucial que la France est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) dont l'article 25 l'oblige à garantir à tout citoyen le droit de *« prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis »*.

Depuis 2022, des éléments convergents font état d'une possible présence militaire française en Ukraine dans le cadre du conflit avec la Russie. Si ces informations sont exactes, une telle implication, qui dure depuis plus de deux ans, n'a fait l'objet ni d'une information officielle ni d'un vote parlementaire, ce qui soulève des questions quant au respect de l'article 35.

De plus, les accords de sécurité franco-ukrainiens signés le 16 février 2024, prévoyant un soutien militaire et financier pluriannuel (notamment 3 milliards d'euros en 2024), engagent significativement les finances publiques. Alors que ces accords sont comparables à des traités ayant fait l'objet d'une ratification parlementaire, comme l'accord entre la France et la Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la coopération en matière de défense (projet de loi n°2159 déposé le 7 février 2024 par le Premier ministre et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères), ils n'ont pas été soumis à une telle procédure, contrairement à ce que semble imposer l'article 53.

Le 12 mars 2024, une déclaration du gouvernement sur ces accords, faite sous l'empire de l'article 50-1, a donné lieu à un débat suivi d'un vote non contraignant, sans engager la responsabilité de l'exécutif ni répondre aux exigences des articles 35 et 53.

Le 27 mars 2025, le président de la République a annoncé une aide militaire supplémentaire de 2 milliards d'euros pour l'Ukraine, sans vote préalable du Parlement, s'appuyant sur une interprétation extensive des prérogatives exécutives. Cette décision s'ajoute aux déclarations

présidentielles, relayées par les médias en février 2024, évoquant un possible déploiement de troupes en Ukraine à partir de mai 2025.

Enfin, le 3 mars 2025, une nouvelle déclaration sous l'article 50-1 a été faite sur la situation en Ukraine, sans qu'un vote soit organisé, illustrant une récurrence dans l'usage de cette procédure.

L'utilisation répétée de l'article 50-1, comme en témoignent les déclarations du 12 mars 2024 et du 3 mars 2025, bien qu'utile pour informer, ne permet pas un contrôle effectif par le Parlement, contrairement aux mécanismes prévus par les articles 35 et 53. Cette procédure, par son caractère non contraignant, limite la capacité des représentants des citoyens à peser sur des décisions engageant la Nation, alors que le Gouvernement doit être pleinement responsable devant les Français de telles orientations, conformément aux principes de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs.

Alors les tensions géopolitiques se font grandissantes depuis le début de l'année 2025, un sondage effectué par l'institut MIS Group pour le Sénateur de la Côte d'Or Alain Houpert les 17 et 18 avril 2025 révèle que 76 % des Français s'opposent à la guerre en Ukraine et sont en faveur de la négociation d'un règlement de paix au plus vite, un chiffre cohérent avec d'autres enquêtes récentes : 78 % s'opposent à une implication directe de l'armée française selon Odoxa/Public Sénat (février 2025), et 68 % désapprouvent l'envoi de soldats selon Odoxa/Le Figaro (février 2024).

Le même sondage commandé par le Sénateur Houpert sur un échantillon représentatif de 1000 Français, indique que 59 % rejettent l'idée d'un partage de la dissuasion nucléaire française avec d'autres pays européens, proposition avancée par le président qui semble en contrariété avec les dispositions de l'article 1er du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Enfin, les Français estiment que le Parlement doit être davantage impliqué dans les choix engageant la Nation : pour 70 % des répondants estiment que la France ne doit pas envoyer d'armes en Ukraine sans vote et validation du Parlement, et pour 74% l'aide à l'Ukraine doit être votée et validée par le Parlement.

Ces chiffres, ainsi que la résolution citoyenne du 16 avril 2025 déposée par voie d'huissier par plusieurs dizaines militaires de tous rangs et grades, motivent cette résolution déposée pour répondre aux attentes citoyennes et réaffirmer la souveraineté parlementaire. L'absence de débat et de vote contraignants sur ces sujets pourrait fragiliser la séparation des pouvoirs, principe consacré par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». Les parlementaires ont un devoir de vigilance pour éviter que l'équilibre des pouvoirs ne soit compromis. Cette résolution vise à réaffirmer ce rôle essentiel.

Résolution

Le Sénat,

Vu les articles 34-1, 35 et 53 de la Constitution,

Vu l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789,

Vu l'article 1 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Vu l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
Considérant les informations suggérant une possible présence militaire française en Ukraine depuis 2022, sans information ni vote parlementaire conformément à l'article 35,

Considérant l'absence de ratification des accords de sécurité franco-ukrainiens du 16 février 2024 et l'annonce d'une aide supplémentaire de 2 milliards d'euros le 27 mars 2025, malgré leur impact sur les finances publiques au sens de l'article 53,

Considérant les déclarations présidentielles sur un éventuel déploiement en mai 2025 et sur un partage de la dissuasion nucléaire, contraire à l'article 1er du TNP,

Considérant les déclarations du gouvernement sous l'article 50-1, notamment celles du 12 mars 2024 (suivie d'un vote non contraignant) et du 3 mars 2025 (sans vote), qui ne permettent pas un contrôle effectif par le Parlement,

Considérant les sondages montrant une opposition majoritaire des Français à une implication militaire en Ukraine (76 % des Français s'opposent à la guerre en Ukraine selon le sondage MIS Group pour Alain Houpert, 80 % selon France-Soir, mars 2025 ; 78 % selon Odoxa/Public Sénat, février 2025 ; 68 % selon Odoxa/Le Figaro, février 2024) et 59 % contre le partage de la dissuasion nucléaire (Sondage Mis Group Alain Houpert, avril 2025),

Considérant la résolution citoyenne remise par huissier aux chambres le 16 avril 2025 pour un contrôle parlementaire,

***Constatant* que l'absence de débat et de vote contraignants sur ces questions pourrait affecter l'équilibre constitutionnel des pouvoirs et ignorer la volonté populaire,**

Invite le gouvernement à transmettre au Parlement, dans les meilleurs délais et avant la fin de la présente session parlementaire, les informations relatives à toute présence militaire française en Ukraine depuis 2022, conformément à l'article 35, alinéa 1er ;

Propose l'organisation d'un débat suivi d'un vote sur la poursuite de toute intervention militaire en Ukraine, en application de l'article 35, alinéa 2 ;

Appelle le gouvernement à soumettre les accords de sécurité franco-ukrainiens du 16 février 2024 et toute aide financière subséquente, y compris celle du 27 mars 2025, à une ratification parlementaire, comme le prévoit l'article 53 ;

Souhaite que la présente résolution soit inscrite à l'ordre du jour dans un délai raisonnable, et avant la fin de la présente session parlementaire, afin de garantir le respect des principes constitutionnels et des engagements internationaux de la France;

Rappelle à ses membres leur responsabilité dans la préservation de la séparation des pouvoirs et les invite à exercer pleinement leur mission de contrôle face à l'exécutif, en écho aux attentes exprimées par les citoyens dans les sondages précités, face à un usage de l'article 50-1 qui ne saurait se substituer aux procédures prévues par les articles 35 et 53.

Fait à Paris,

Sénateur Alain Houpert

QUAND LES DECISIONS POLITIQUES

ONT UN IMPACT SUR LA **VIE DES FRANÇAIS**,

IL EST RESPONSABLE DE DEMANDER

L'AVIS DES FRANÇAIS

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

A propos du sénateur **Alain Houpert**

Né le 13 août 1957, Alain Houpert est médecin radiologue avec plus de 30 ans d'expérience. Élu sénateur de la Côte-d'Or le 21 septembre 2008, il a été réélu en 2014 et 2020. Il est membre du groupe Les Républicains.

Ses fonctions

Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées,

Secrétaire de la Commission d'enquête sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française,

Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.),

Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative,

Membre de la Commission départementale de la coopération intercommunale,

Membre de la Commission d'information auprès de l'installation nucléaire de base secrète du CEA / Valduc,

Membre du Comité d'orientation du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

Mes chers compatriotes, face aux préoccupations exprimées, j'ai souhaité vous donner la parole à travers ce sondage afin de partager vos volontés avec mes collègues parlementaires.

Alain Houpert

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

Soucieux des critiques croissantes des Français envers leurs institutions, Alain Houpert, sénateur de la Côte-d'Or, a commandé un sondage à l'institut MIS Group. Réalisé les 17 et 18 avril 2025 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 Français, ce sondage vise à fournir des données objectives sur des sujets sensibles, tels que la politique du président et du gouvernement, les engagements dans la guerre en Ukraine ou les mesures en discussion. Ce rapport présente les résultats du sondage.

EVALUATION DE LA POLITIQUE DU PRESIDENT MACRON - UN PROFOND SEÏSME

61 % des Français estiment que le président mène le pays dans la mauvaise direction, contre seulement 4 % qui pensent qu'il le mène dans la bonne direction.

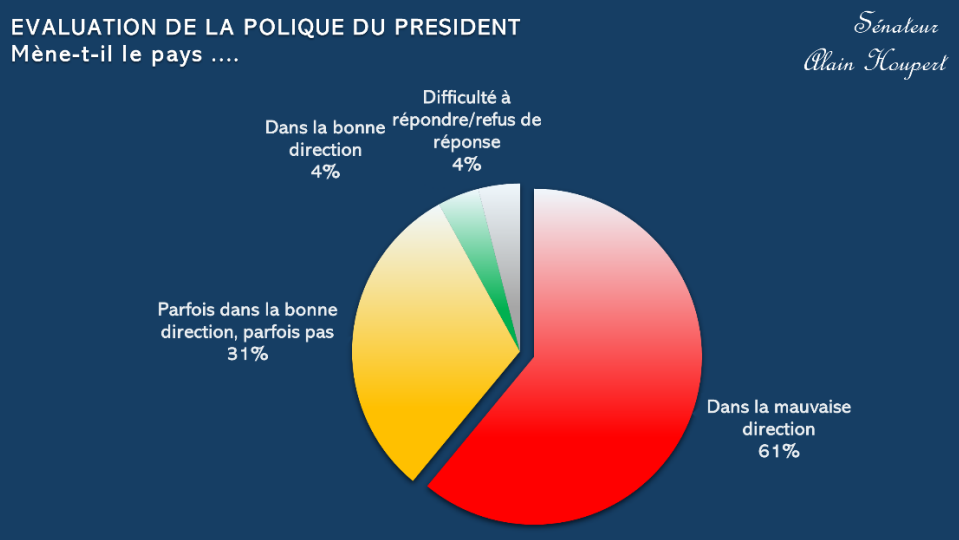

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

77% pensent que les actions du président et du gouvernement contribuent à diviser le pays.

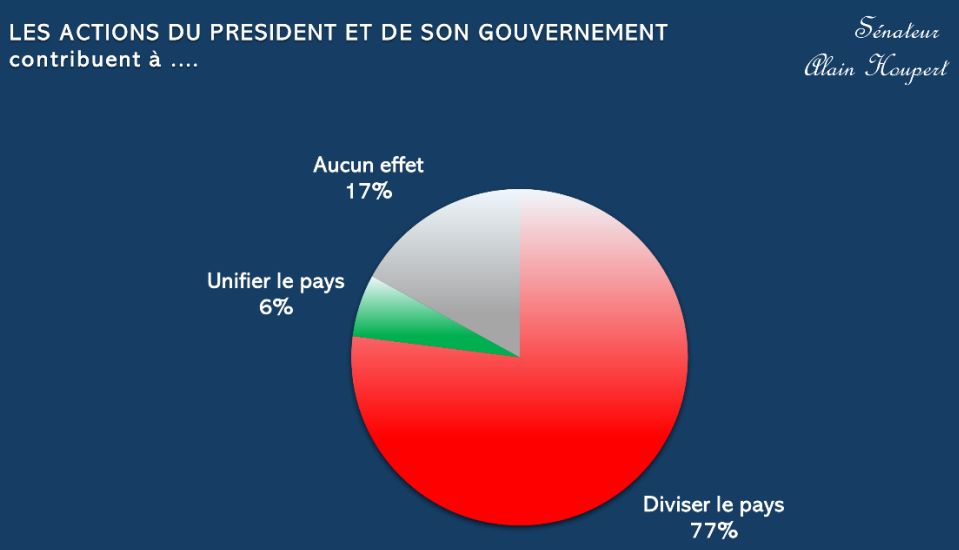

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

80 % des sondés désapprouvent la manière dont le président Macron dirige le pays. Par ailleurs, 63 % portent un jugement défavorable sur la manière dont le Sénat s'acquitte de sa mission. Une évaluation plus sévère pour l'Assemblée Nationale puisque 74% des interrogés donnent un avis défavorable sur la conduite de sa mission.

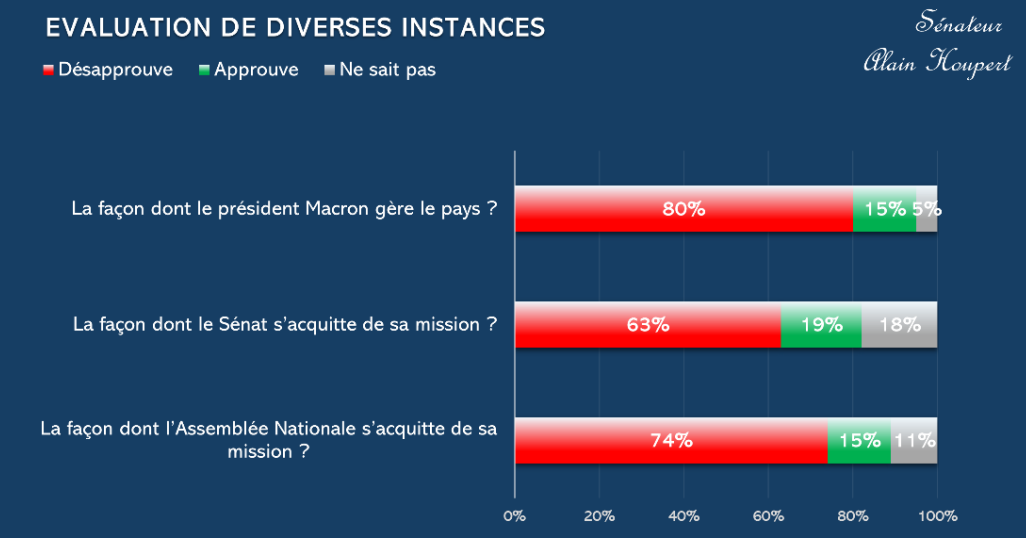

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

LA CONFIANCE EST EN BERNE

74 % des Français déclarent ne pas avoir confiance dans le gouvernement, et 76 % estiment qu'il n'agit pas dans l'intérêt de la population. Ce profond désaveu envers la classe politique est également illustré par le fait que 67 % des sondés jugent qu'aucune personnalité politique actuelle n'incarne un futur positif pour la France.

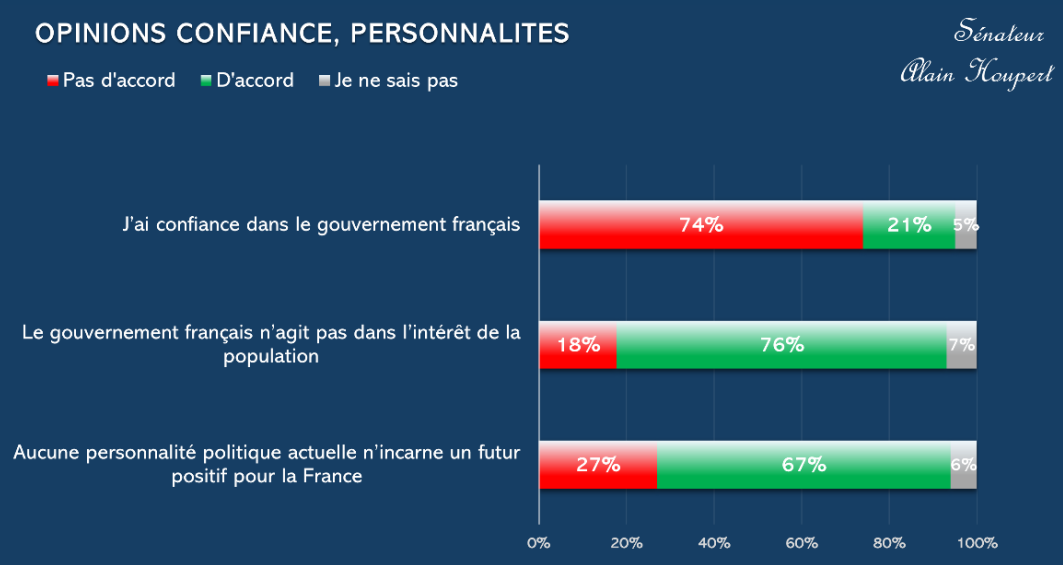

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

INDEPENDANCE ET SEPARATION DES POUVOIRS

L'indépendance et la séparation des pouvoirs est un réel problème. 83% des Français estiment que leur volonté ne sont pas correctement prises en compte par le président ou le gouvernement. C'est le corollaire de l'évaluation sur la direction dans laquelle le président mène le pays.

Les Français sont aussi très sévère envers le président et le gouvernement sur l'exclusion des représentants du peuple des décisions qui le concerne (80%).

Et 75% estiment que les parlementaires devraient montrer plus d'indépendance par rapport au président et au gouvernement pour agir dans l'intérêt des Français.

En sus, la base de la constitution avec la séparation des pouvoirs devient un véritable problème, puisque 57% pensent que la séparation des pouvoirs exécutif, legislatif, judiciaire n'est pas respectée en France par le président et le gouvernement. Cela alimente une véritable crise de confiance et de défiance.

INDEPENDANCE, SEPARATION DES POUVOIRS ET RESPECT DES CITOYENS

Sénateur Alain Houpert

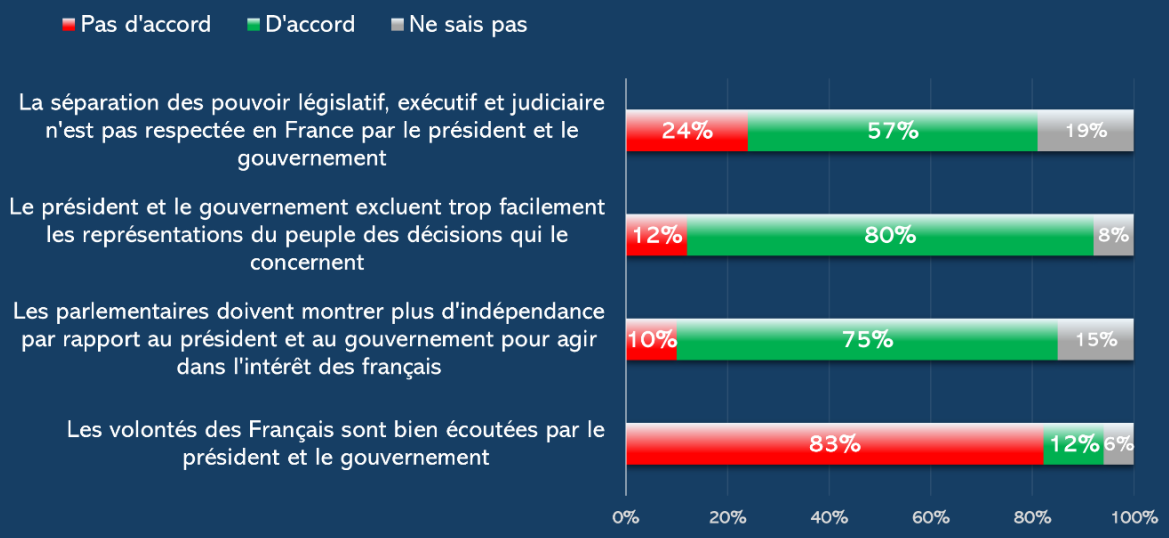

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

DIPLOMATIE ET INFLUENCE

59% estiment que l'influence de la France sur la scène internationale diminue, malgré les 12,5 milliards d'euros investis annuellement dans l'aide au développement international.

INFLUENCE DE LA FRANCE SUR LA SCENE INTERNATIONALE
Pensez-vous qu'elle ...

Sénateur Alain Houpert

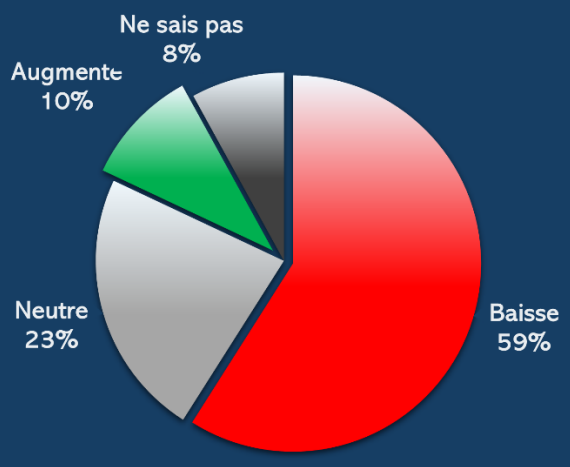

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

51% jugent que la politique étrangère du président et du gouvernement a rendu le monde plus chaotique, contre 9% qui estiment qu'ils l'ont rendu plus stable.

LA POLITIQUE ETRANGERE DU PRESIDENT ET DU GOUVERNEMENT
Pensez-vous qu'elle ...

Sénateur Alain Houpert

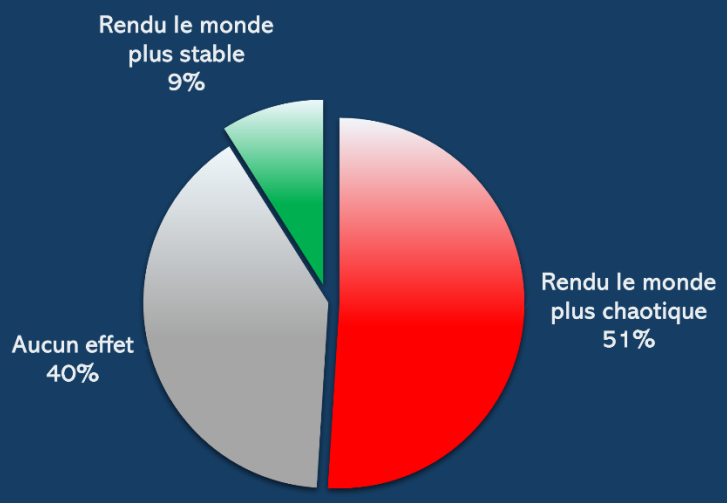

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

72% des Français estiment qu'il existe un risque de conflit nucléaire, un niveau de préoccupation inédit à l'ère moderne.

RISQUE DE GUERRE NUCLEAIRE*
Pensez-vous que le risque de guerre nucléaire ....

Sénateur Alain Houpert

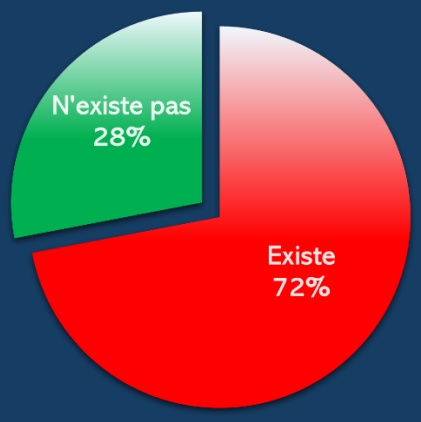

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Suite à la proposition du président d'envisager la mutualisation de l'arme nucléaire, 59% des Français y sont opposés. Et 55% jugent que la France ne doit pas envoyer d'armes dans les pays en guerre.

DISSUASION NUCLEAIRE ET DIPLOMATIE

Sénateur Alain Houpert

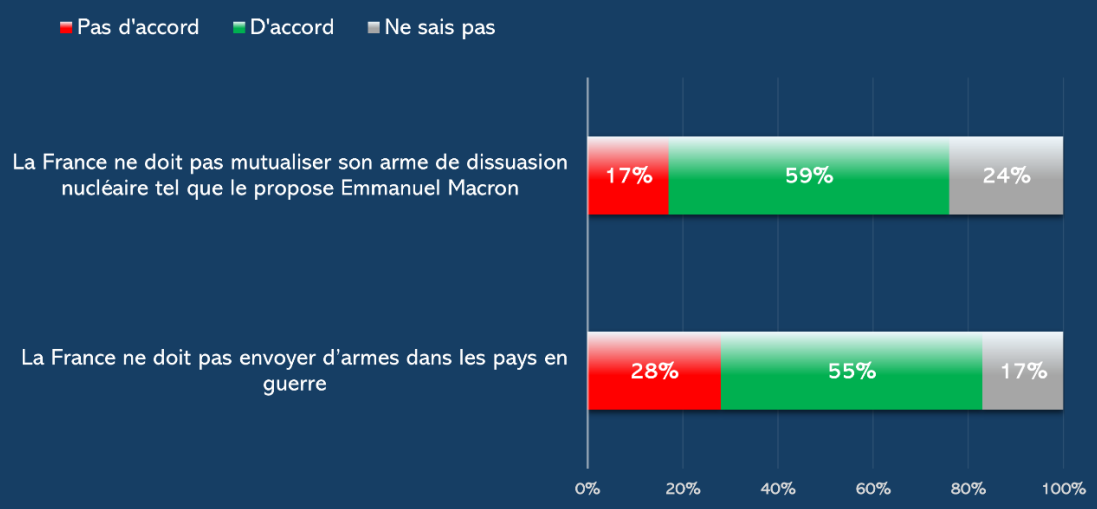

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

L'UKRAINE EST AUSSI UNE PREOCCUPATION

87 % des Français souhaitent une négociation rapide pour un règlement de paix, contre 13 % qui soutiennent la poursuite de la guerre.

UKRAINE - ACCORD DE PAIX OU POURSUITE DE LA GUERRE

Sénateur Alain Houpert

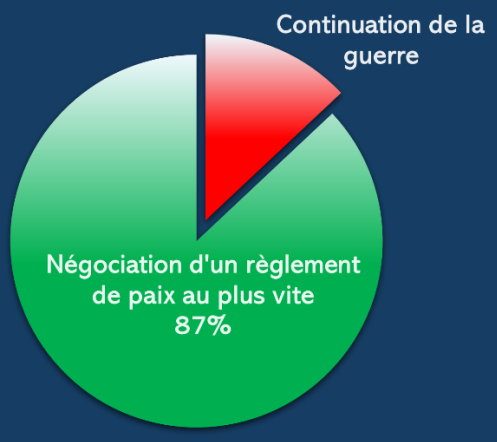

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

44 % d'entre eux estiment que le président exploite ce conflit à d'autres fins, ce qui contribue à accentuer le séisme et la perte de confiance envers lui.

UKRAINE : ACTION DU PRESIDENT MACRON
Pensez-vous que le Président ....

Sénateur Alain Houpert

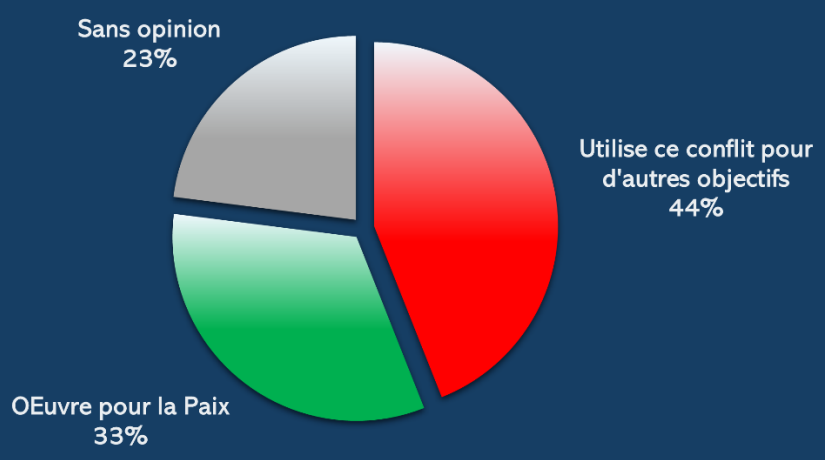

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

Sur l'aide à l'Ukraine seuls 12% pensent qu'elle devrait être augmentée et un majorité relative de 44% estime qu'elle devrait être stoppée ou diminuée.

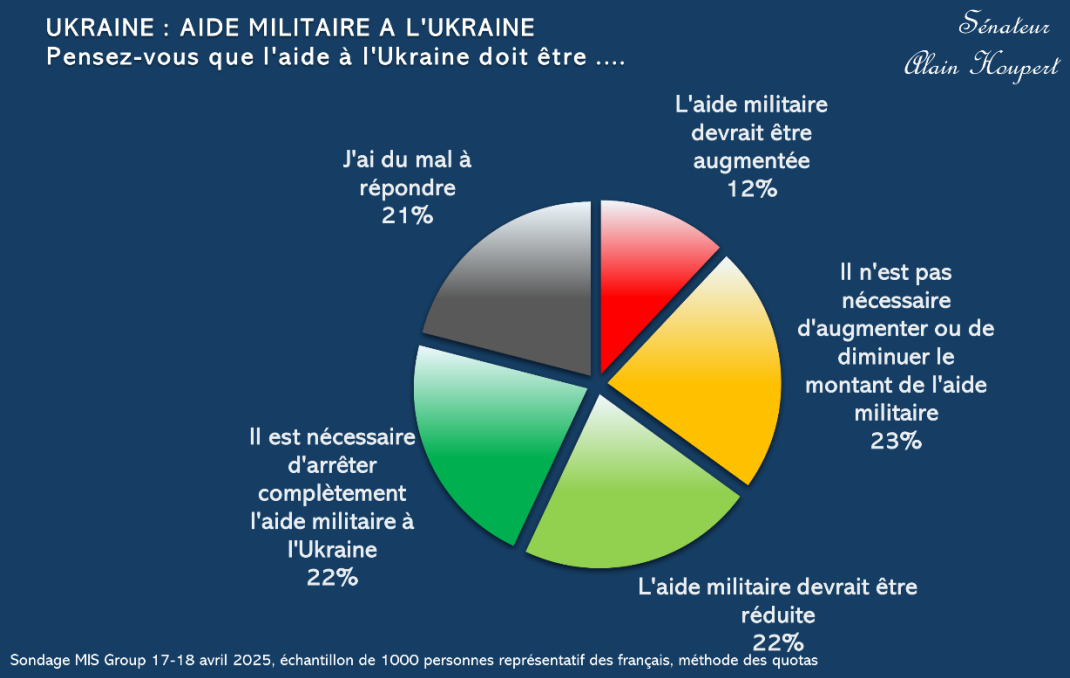

Cependant, une constante apparait, plus de 70 % jugent que les diverses mesures de soutien à l'Ukraine doivent être votées et validées par le Parlement (aide financière, envoi d'armes, envoi de troupes).

Pour 76% estiment que la France ne doit pas envoyer ses troupes en Ukraine pour participer aux hostilités et 88% ne sont pas prêts à envoyer leurs enfants se battre pour défendre l'Ukraine.

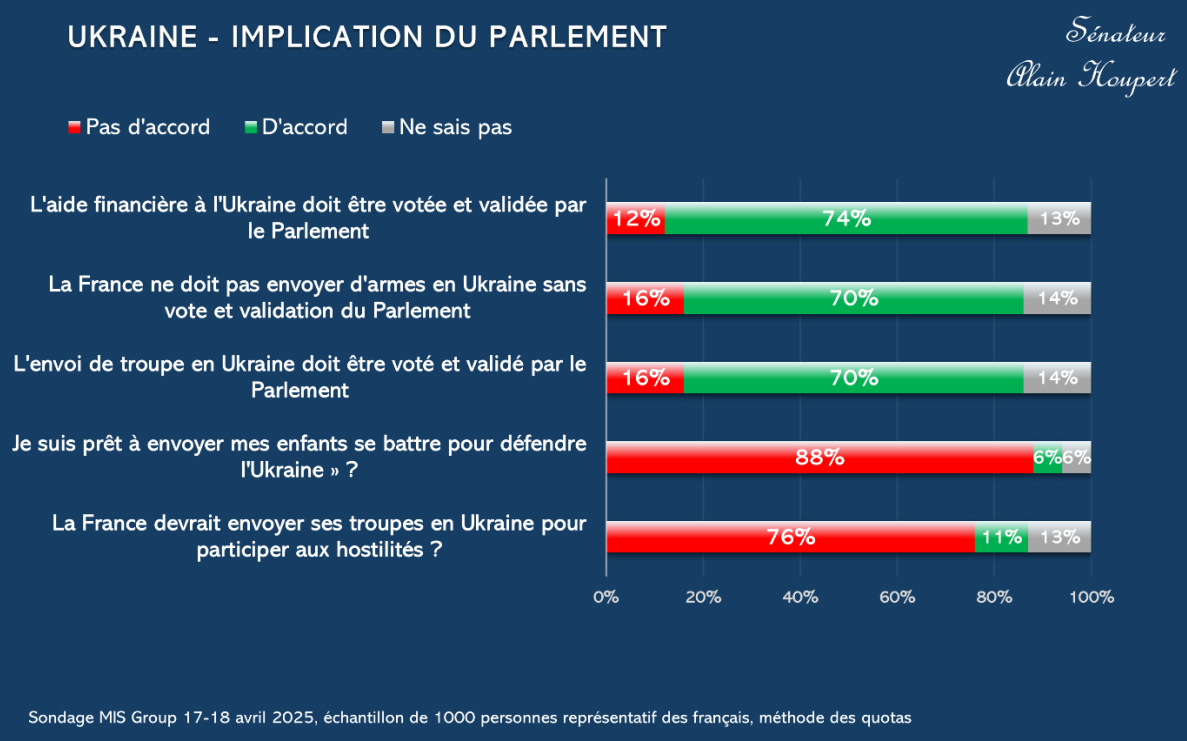

SUR L'EUROPE

50% des Français estiment que l'Europe est un espace de liberté, de sécurité et de droit tel que défini par les traités. 38% ne sont pas d'accord.

EUROPE EST-ELLE UN ESPACE DE LIBERTE, DE SECURITE ET DE DROIT TEL QUE DEFINI PAR LES TRAITES

Sénateur Alain Houpert

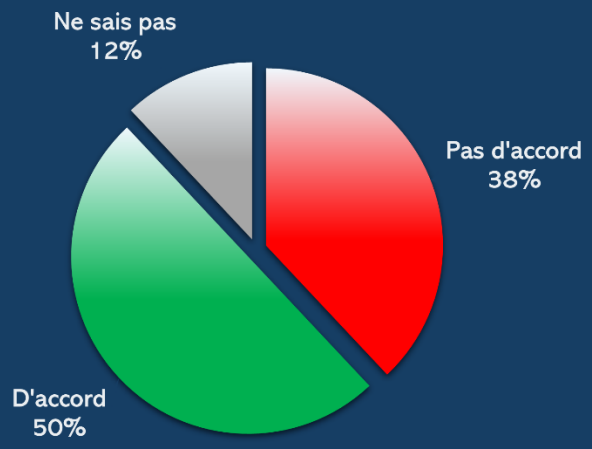

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

64% sont favorables à une Europe des Nations avec des Etats souverains dans leurs pays qui gèrent entre eux uniquement des accord commerciaux. Un rejet de l'Europe fédérale voulue par le président et son gouvernement avec seulement 14% qui soutiennent le projet fédéral.

QUELLE EUROPE VOULEZ-VOUS ?

Sénateur Alain Houpert

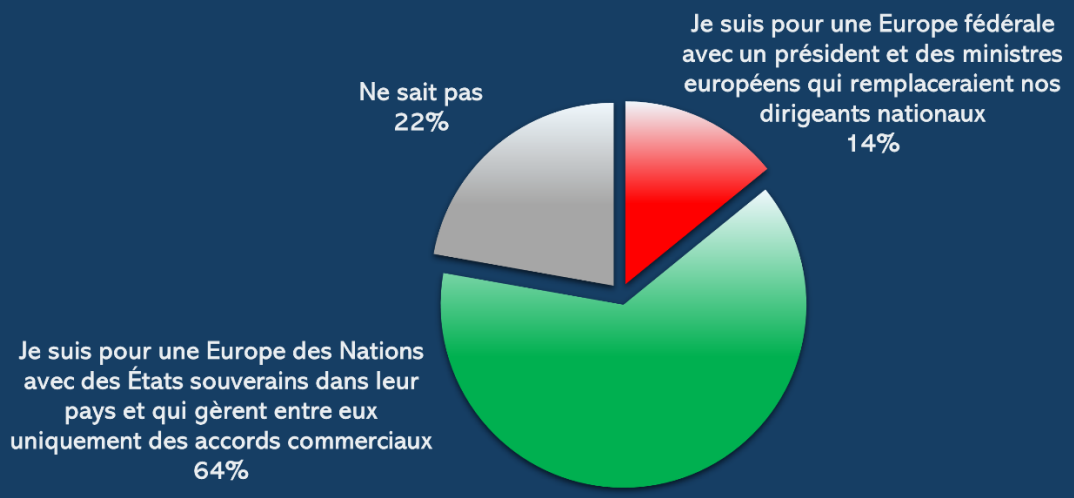

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

Quant au plan de réarmement européen de 850 milliards présenté par Ursula von der Leyen, il suscite un nouveau désaveu : 76 % des Français y sont opposés.

EUROPE : PLAN REARM 2030
Etes-vous prêt à payer 850 milliards pour ce plan proposé par von der Leyen

Sénateur Alain Houpert

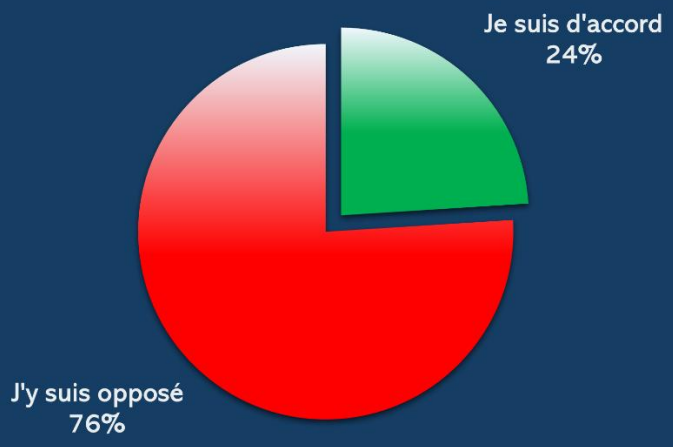

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

SUR LES AUTRES ACTIONS PROPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT

- **ZFE** : parmi les Français, ces ZFE touchent 24% des Français avec 25% qui ne savent pas. 45% ne se sentent pas impactés.

ZFE : HABITEZ-VOUS DANS UNE ZONE SOUMISE A ZFE ?

Sénateur Alain Houpert

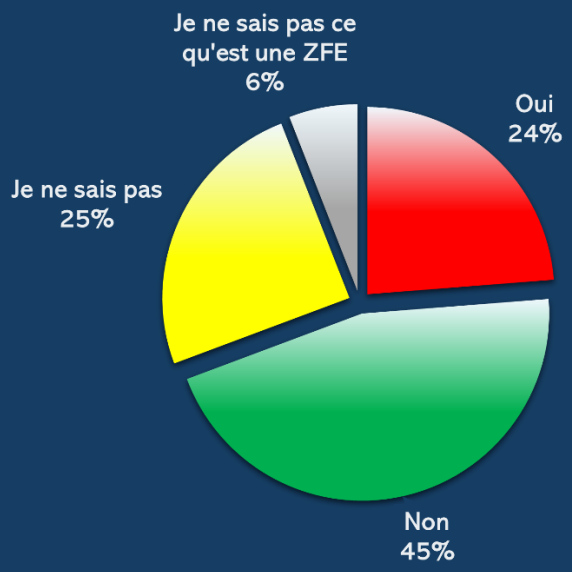

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Rapport préparé par le Sénateur Alain Houpert sur base du sondage MIS Group
du 17 au18 avril 2025 sur un échantillon représentatif de 1000 Français

Cependant 52% déclarent avoir un véhicule déjà compatible. Pour 25% leur véhicule n'est pas compatible – un phénomène accentué chez les catégories socio professionnelles les plus faibles.

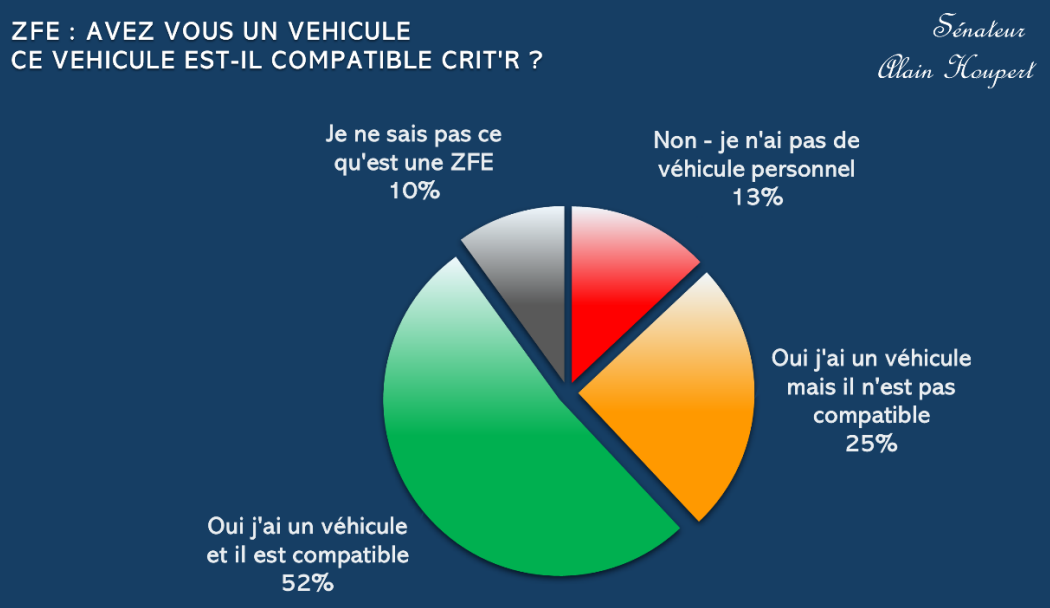

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Les raisons avancées pour la mise en place des ZFEs semblent avoir été assimilées, puisque 62% citent la réduction de la pollution en premier. Cependant 41% estiment que la réduction de la circulation est aussi un facteur important.

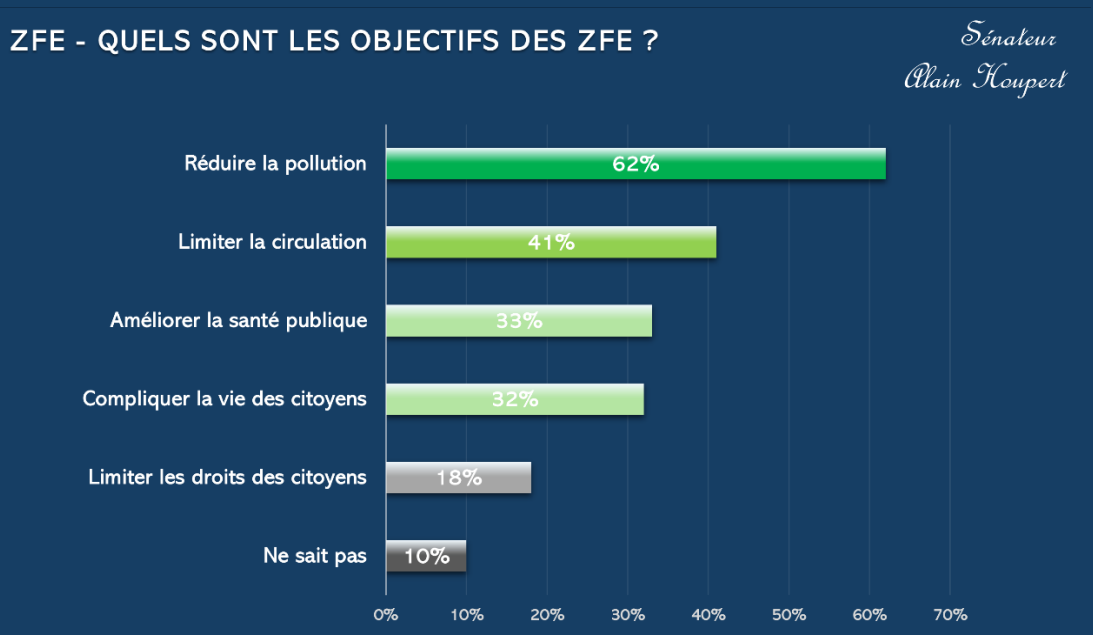

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

77 % des sondés jugent la loi sur les ZFE discriminatoire envers les plus pauvres, et 50 % estiment qu'elle devrait être abrogée immédiatement

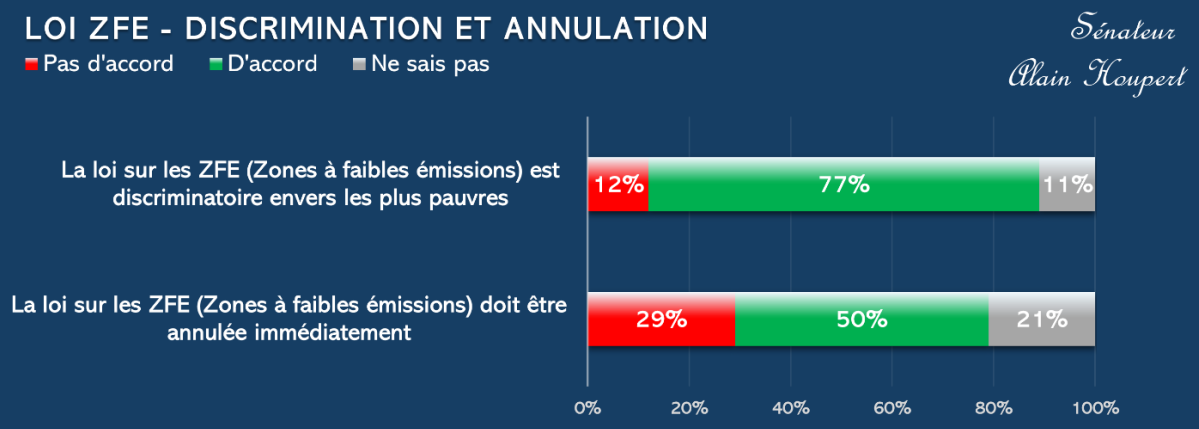

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

- Les DPE posent aussi problème – puisque 60% estiment que cette loi est une nouvelle fois discriminatoire envers les plus pauvres. Par contre son annulation ne donne pas lieu à une demande d'annulation immédiate.

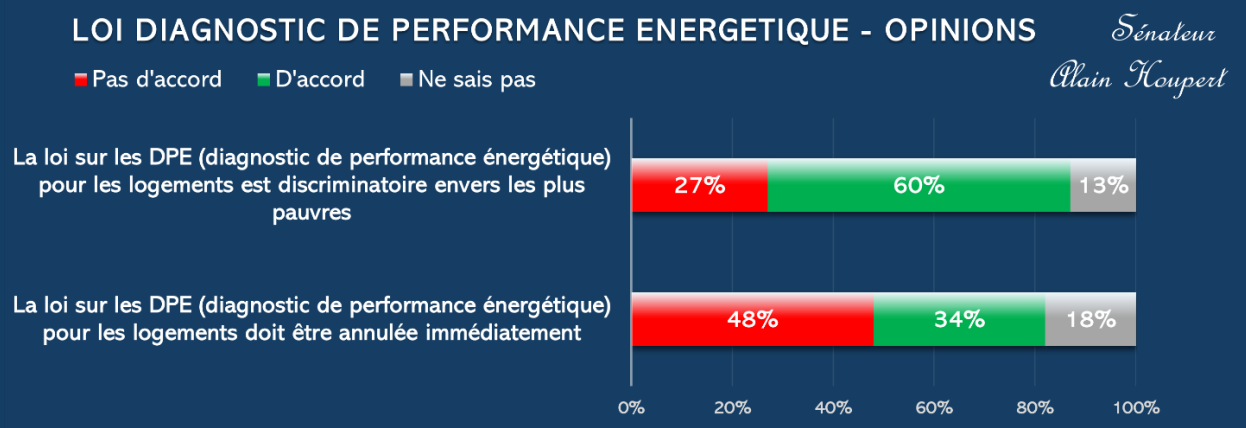

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

- L'intelligence artificielle est perçue comme une menace pour les emplois en France par 68%, même si 67% estiment qu'elle représente une véritable opportunité pour améliorer les services au même titre que d'autres avancées technologiques ont permis d'améliorer la productivité

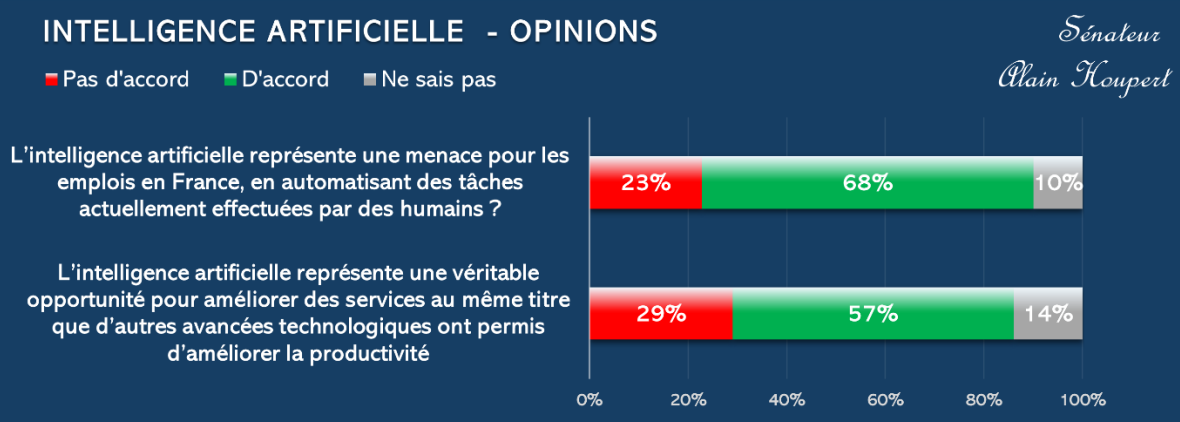

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

LE FINANCEMENT ET LES DEPENSES

84% estiment que le gouvernement doit réduire substantiellement ses couts. 79% sont opposés à la monopolisation de leur épargne par le gouvernement.

Enfin 75% déclarent que le gouvernement devrait se mobiliser pour aider les Français dans le besoin plutôt que pour un éventuel effort de guerre.

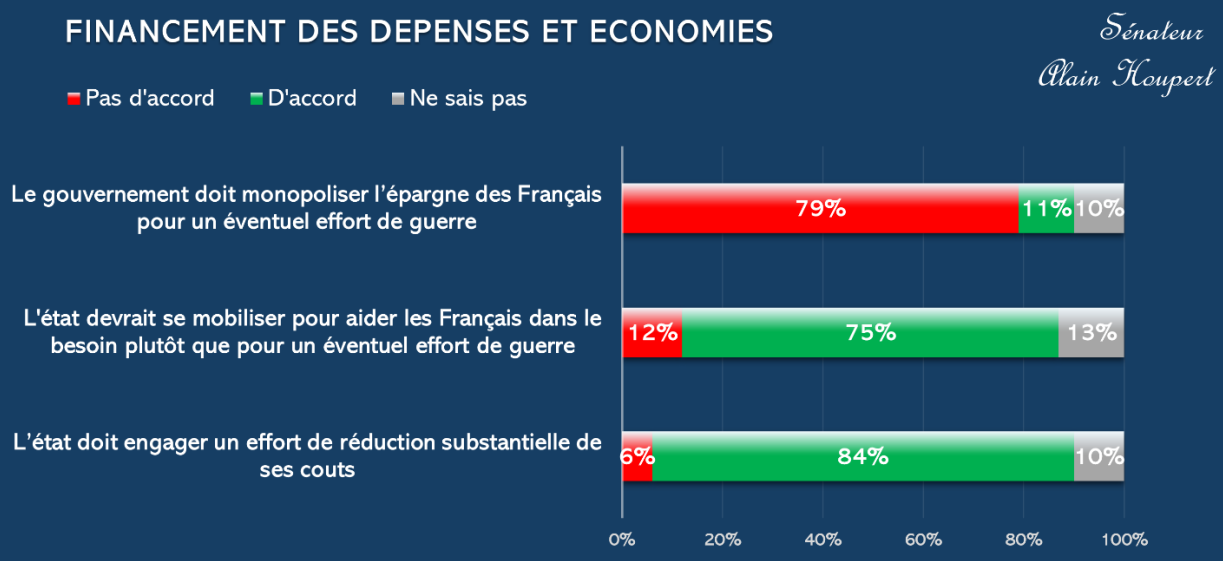

Sondage MIS Group 17-18 avril 2025, échantillon de 1000 personnes représentatif des français, méthode des quotas

Conclusion

Les résultats de ce sondage, réalisé les 17 et 18 avril 2025, révèlent une **crise profonde de confiance** entre les Français et leurs institutions. Qu'il s'agisse de la politique intérieure, de la gestion des crises internationales ou des réformes en cours, une majorité de citoyens exprime un **sentiment d'exclusion et de défiance** envers les décisions prises en leur nom. Ces données appellent **une réflexion urgente sur le rôle des représentants de la nation**, qui doivent redoubler d'efforts pour écouter et intégrer la volonté populaire dans leurs actions**.**

En tant que parlementaire, je m'engage à porter vos préoccupations au cœur des débats, afin de restaurer le lien essentiel entre les Français et leurs élus.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir qui réponde aux aspirations de tous.

Enquête réalisée par l'institut MIS Group pour le sénateur Alain Houpert les 17 et 18 avril 2025, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 Français. Méthode des quotas basée sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la répartition géographique. La taille de l'échantillon réduit la marge d'erreur statistique. *Un sondage comporte statistiquement des marges d'erreurs, réduites en l'espèce de par la taille de l'échantillon de 1000 personnes.*

Rapport rédigé le 20 avril 2025.